

*Coalition pour la ferme porcine autonome
Mémoire de la région de Lanaudière*

*Présenté au
BAPE sur le développement durable
de la production porcine*

*St-Charles Borromée
1er avril 2003*

1. Présentation et motivation des membres de la coalition pour la ferme porcine autonome et familiale dans Lanaudière

Présentant le mémoire :

- M. René Amireault, producteurs de porcs et de Céréales à St-Roch de l'Achigan, président du club Sup-Porc Lanaudière
- M. Raphaël Pouliot, agronome, conseiller au club Sup-Porc Lanaudière
- M. David Morin, DTA, conseiller au club Sup-Porc Lanaudière

Ont également participé à la rédaction du mémoire provincial :

- Mme Louise Sanscartier, productrice de porcs à St-Esprit de Montcalm
- M. Marc-André Forget, producteur de porcs à St-Ambroise de Kildare
- M. Alain Bélanger, producteur de porcs à St-Roch de l'Achigan

Ce mémoire prône l'aide à un modèle de ferme familiale et autonome, et vise à faire comprendre la problématique régionale et comment l'encouragement de ce modèle serait un atout pour la région, tant du point de vue environnemental que du point de vue de la survie à long terme des fermes.

2. État de la situation environnementale et financière des fermes porcines dans Lanaudière

La région de Lanaudière est la première région au Québec à avoir connu les effets d'un moratoire sur la production porcine. La période couverte est de 1981 à 1996, touchait 10 municipalités, et avait comme objectif l'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière l'Assomption et de ses tributaires. En 1985 était mis en place par le MAPAQ le « plan spécial d'intervention dans le bassin de la rivière l'Assomption », politique qui visait à réduire la production de 25%, par le rachat de porcheries sur fumier liquide. Ainsi, si en 1979 on comptait 564 producteurs de porcs dans Lanaudière (35 500 truies, 281 000 porcs en inventaire), il ne restait plus que 253 producteurs en 1996 (21 455 truies , 266 000 porcs en inventaire). Dans les faits, en excluant les fermes qui ne gardent que quelques cochons annuellement, il reste environ 130 producteurs de porcs en 2003 vivant de la production porcine.

Le moratoire a certes apporté des gains environnementaux, non pas par le fait du moratoire lui-même, mais par les programmes mis en place simultanément : en 1988, 300 agriculteurs en production animale de la région ont été rencontrés par des agents du MAPAQ pour réaliser des plans de fertilisation, ce qui était fortement en avance sur le restant de la province; Lanaudière a également été la première région à se conformer pour les structures d'entreposage en production porcine; l'organisme de gestion de fumier local (COGENOR) voyait le jour en 1994. Il est donc indéniable que les actions entreprises dans le cadre du moratoire ont amené une sensibilisation accrue de la part des éleveurs de porcs, principalement au niveau des épandages de lisier.

Ce moratoire était probablement inéluctable à l'époque, mais il est bon de comprendre comment un moratoire indifférencié sur l'ensemble de la production a influencé la structure et la santé financière des fermes porcines de la région. Un fort sentiment de frustration s'est développé dans la communauté agricole, et il y a eu une démobilisation, un découragement chez les éleveurs de porc (le programme de rachat

des porcheries fermait des bâtiments conformes, et donc modernes à l'époque, pour laisser en place des unités non-conformes); les éleveurs de porc dans Lanaudière ont dans plusieurs cas diversifié leurs activités agricoles, se spécialisant ainsi moins dans la production porcine; la motivation et la mentalité perfectionniste des éleveurs en ont été affecté; mais l'élément le plus préjudiciable au futur de la production dans la région a probablement été au niveau du retard technologique, la majorité des éleveurs ayant mis en veilleuse la rénovation ou la modernisation de leurs porcheries; en effet il est difficile de rentabiliser certains investissements sans grossir en cheptel; par ailleurs l'impossibilité pour les éleveurs de construire l'atelier maternité ou l'atelier finition pour devenir naisseur-finisser compromettrait le développement sécuritaire de ces entreprises, car la dépendance vis-à-vis du marché du porcelet peut s'avérer désastreuse : le vendeur de porcelets ne peut plus vendre son produit s'il a moins d'un certain nombre de porcelets à offrir chaque semaine, et l'acheteur de porcelets a des approvisionnements changeants, incertains, non-contrôlés au niveau sanitaire. La région de Lanaudière compte d'ailleurs une proportion plus grande que la moyenne provinciale de fermes uniquement naisseurs ou uniquement finisseurs; ces fermes sont en général plus en difficultés que les autres, de par le manque de contrôle sur le marché du porcelet. Cet état de fait résulte d'un moratoire de 15 ans.

À la levée du moratoire en 1996, nombre d'éleveurs se sont lancés dans des constructions ou dans des rénovations, mais ces investissements (par endettements) ont été réalisés plus tardivement que dans l'ensemble de la province. Comme le coût de production est fait sur une base provinciale, nous sommes à même de constater que les producteurs de Lanaudière sont doublement pénalisés puisque, leur endettement plus élevé que la moyenne provinciale, ne se reflète que peu dans l'ASRA. Cet endettement et ce retard sont un sérieux boulet à traîner, et on voit plusieurs éleveurs ayant beaucoup de difficultés à être aussi efficace que le modèle proposé par l'ASRA. Cette situation particulièrement difficile financièrement parlant, a suscité des mouvements spécifiques à la région, ou sinon qui y sont plus forts qu'ailleurs.

Ainsi, un groupe de 42 éleveurs s'était formé dans les années '90 dans le but d'acheter et d'opérer l'abattoir de St-Esprit au profit des éleveurs indépendants de la région.

En 1999, l'initiative de certains éleveurs a amené la création du Club Sup-Porc Lanaudière, club d'encadrement technique ayant pour objectif d'améliorer la rentabilité des fermes familiales autonomes, à travers des suivis d'élevages, des rencontres entre éleveurs et de la consultation neutre et indépendante. En plus des avantages financiers, la formule club d'encadrement technique permet aux membres de progresser dans la réduction de leurs rejets d'élevage; par exemple la moyenne des rejets en phosphore par unité de production au club Sup-Porc est inférieur de 7 % à la moyenne provinciale (CRAAQ 01), dû à des formulations moins riches en phosphore au niveau des moulées, et ces résultats continuent de s'améliorer. Quoique cette formule rencontre du succès, les fermes familiales à travers ce club sont malgré tout en difficulté financière pour plusieurs, et la majorité des éleveurs sont dans un état de frustration ou de découragement face au développement actuel de la filière porcine. Un sondage informel parmi les membres du club Sup-Porc, regroupant 43 membres soit environ le tiers des éleveurs de Lanaudière, montre que la relève n'est pas assurée pour environ la moitié des fermes : les raisons en sont multiples :

1. certaines fermes n'ont pas de relève,
2. pour d'autres, il est actuellement difficile de savoir si les enfants seront intéressés à poursuivre,
3. la relève actuelle n'est pas intéressée,
4. dans d'autres cas la relève n'aura simplement pas les moyens financiers pour acheter à leur compte la ferme de leurs parents.

Il faut mentionner que dans les municipalités regroupant la majorité des éleveurs de porc (St-Roch de l'Achigan, St-Esprit,...), les terres sont très dispendieuses, atteignant l'équivalent des moyennes de la région de St-Hyacinthe.

En 2003, un regroupement d'éleveurs indépendants a vu le jour dans Lanaudière, mouvement voulant s'étendre à la grandeur de la province, sur la base de l'insatisfaction quant à la perte de pouvoir dans la commercialisation des porcs. On voit d'ailleurs la presque totalité des éleveurs de Lanaudière être fortement en faveur d'une refonte profonde de l'ASRA, où les entreprises touchant des profits supplémentaires liés à l'abattage et/ou la transformation n'auraient pas les mêmes niveaux de couverture que la ferme familiale, qui elle serait bonifiée.

Conséquemment à ces problèmes particuliers qu'ont vécu les éleveurs de Lanaudière, on voit maintenant des fermes porcines familiales mises en vente par des entrepreneurs encore dans la force de l'âge, ce qui est un phénomène nouveau; également nouveau est la venue d'intégrateurs dans la région, sous forme de location de porcherie ou de contrats, ou encore de financement de marge de crédit moyennant achat des intrants. Si la région de St-Roch de l'Achigan et à moindre niveau, la MRC de Montcalm a vu son essor porcin des années '70 principalement animé par l'implantation de porcheries à contrat avec des intégrateurs, cette formule a permis à la très grande majorité des éleveurs de devenir autonome après quelques années, car tous les frais fixes étaient moins importants qu'aujourd'hui, et le modèle indépendant plus sécuritaire financièrement. Cette deuxième phase d'intégration est beaucoup plus inquiétante, car il est peu probable dans la situation économique actuelle que ces porcheries redeviennent ensuite indépendante des abattoir-intégrateurs. Il faut ajouter également à cette dynamique la présence du Groupe Brochu, avec l'abattoir de St-Esprit et la possession d'une meunerie importante proche de la région, qui pourrait vouloir accroître son implication dans les élevages de Lanaudière.

3. Recommandation des membres de la coalition dans Lanaudière

1. L'analyse des répercussion du moratoire de 1981 à 1996 montre que la solution recherchée au développement durable de la production porcine ne réside pas dans un moratoire provincial ou pour les seules régions en surplus; les solutions technologiques existent à tous les défis environnementaux rencontrés en production porcine, il s'agit d'avoir la volonté et les moyens financiers pour les appliquer. Le moratoire sur la production porcine serait ainsi levé, tout en appliquant les mesures des points suivants; il est primordial que ces mesures

- soient appliquées à la levée du moratoire, sinon sa levée ne profiterait principalement qu'à un groupe de producteurs qui sont mobiles dans la province, au détriment des autres. Par contre il serait souhaitable qu'à la tombée du moratoire des limites à la taille des cheptels soient mises en places : une maternité de 2400 truies en sevrage hâtif pourrait être construites selon la réglementation actuelle à la levée du moratoire, ce qui va accélérer la disparition des fermes de type familial.
2. Les éleveurs de porcs de Lanaudière ont été conscientisés aux problèmes de pollution directe, et sont tout à fait conformes aux exigences environnementales, bien en avant des autres productions animales. Pour ce qui est des problèmes de pollution diffuse ou autres nuisances (odeurs, bruits, cohabitation,...), quoique la très grande majorité des éleveurs possèdent et appliquent leur PAEF, il reste des mesures de bonnes pratiques agricoles dont il faudrait accélérer la mise en place dans la région (couverture sur les fosses, haies brises-vent et réductrice d'odeurs, enfouissement des lisiers, périodes et doses d'épandages) . Il est par contre illusoire de penser qu'on puisse aller plus loin dans ces dossiers avec les outils financiers actuels. Avant de mettre en place d'autres mesures restrictives ou l'écoconditionnalité, il s'agit de mettre en place des programmes financiers d'encouragement aux bonnes pratiques agricoles, que ce soit par de l'argent neuf dans le programme Prime-Vert ou indirectement par le financement des clubs conseils.
 3. Comme on ne peut demander à des producteurs accumulant les pertes financières d'être pro-actifs en matière d'environnement, le niveau de couverture de l'ASRA doit être révisé afin de favoriser à la hausse un modèle de ferme porcine familiale d'environ 200-300 truies et engraissement, soit 2 à 5 personnes à temps plein par entreprise. Le modèle de coût de production doit tenir compte d'une charge de travail raisonnable et de salaires compétitifs au restant de la société pour compétences et engagement égaux. De plus l'endettement considéré devrait être plus élevé que la moyenne des fermes considérées avec des entrepreneurs vieillissants, car un système semblable amène une pression financière exagérée sur la relève démarrant avec un endettement deux fois plus élevé en moyenne que le modèle de l'ASRA. De plus les coûts environnementaux directs et indirects (achat de terres : le modèle d'ASRA pour le porc est un modèle sans sol, ce qui en soit devrait être révisé) doivent être ajoutés au coût de production de l'ASRA de façon à ce que leurs effets paraissent tout de suite plutôt que lors d'une prochaine étude 5 années plus tard, amenant les éleveurs à ne pas être payés pour leurs dépenses environnementales avant que la majorité des éleveurs se soient conformés et que l'étude des coût de production en ait tenu compte.
 4. Afin de ramener un équilibre (et une équité) entre les ressources des abattoir-intégrateurs et celles des fermes familiales, un mécanisme de calcul des profits supplémentaires générés par l'abattage, la transformation, la vente d'intrants et les avantages financiers permit par le pouvoir de négociation que permet de grosses entreprises, doit être mis en place, afin que ces avantages soient retranchés des versements de l'ASRA que retire ces dites compagnies. Il est important de mettre en place un système qui ne serait pas arbitraire, mais justifiable économiquement. Les sommes économisées par l'État seraient considérables, suffisantes pour

- couvrir les programmes additionnels d'ASRA pour la ferme familiale et l'encouragement aux bonnes pratiques.
5. Ces ressources financières accrues pour le modèle de ferme familiale devront également servir à améliorer l'accès au crédit auprès de la Financière Agricole : bonification du 30 000\$ alloué au finissant achetant une ferme, accès au crédit compétitif à ce qu'offrent les intégrateurs même pour les fermes existantes, taux préférentiels, accroissement des risques pris par la Financière Agricole, cotisation gratuite aux différents clubs conseils pour les premières années de démarrage d'une entreprise porcine, conscientisation dans l'équipe de la Financière Agricole sur les avantages du modèle indépendant.
 6. Aide du MAPAQ ou de la Financière Agricole dans la commercialisation ou dans la création de valeur ajoutée pour les produits porcins québécois venant des fermes porcines familiales autonomes, avec possibilités de certification environnementale.
 7. Pour ce qui est du traitement partiel ou complet, il serait souhaitable que des fermes dans la région de St-Roch de l'Achigan aient accès au traitement partiel subventionné, ou à des traitements complets s'il s'avérait que des technologies puissent répondre aux critères environnementaux et être logiques sur le plan des coûts et des ressources énergétiques requises. Un projet comme celui expérimenté à la ferme de Jacques et Louise Sanscartier à St-Esprit devrait être soutenu, publicisé et discuté car il répondrait à ces objectifs. Pour ce qui est de l'expansion de la production porcine par le traitement, cela n'est envisageable que pour une ferme de petite taille devant grossir pour atteindre le modèle nécessaire à sa survie, tel que décrit plus haut.

Des programmes clairs visant la ferme familiale favoriseront le maintien d'une agriculture porcine locale, bien implantée dans son milieu social, embellissant la campagne et donnant le maximum d'emploi à tous les fournisseurs de la région. Ces programmes ne coûteront pas plus cher à l'État, si les élus ont le courage politique de prendre les décisions difficiles qui déplairont à coups sûrs à certains lobbys des meuneries et des industries de l'abattage-transformation, mais amèneront des impacts plus positifs des investissements de l'État sur la communauté agricole et les régions, tout en satisfaisant les besoins et la volonté de la majorités des agriculteurs et des intervenants.

En plus de cette version régionale, les membres de la coalition pour la ferme porcine autonome dans Lanaudière appuient le mémoire provincial de la coalition présenté au BAPE le 25 mars dernier à Sherbrooke. Par ailleurs, les membres du club Sup-Porc lors d'une réunion le 11 mars dernier ont appuyé ce mémoire provincial sous ses grandes lignes, à l'exception des annexes sur les doses de phosphore pouvant être épandues qui n'ont pas fait l'unanimité parmi tous les éleveurs, ainsi que l'évaluation du prix des terres. Nous remettons également aux commissaires les signatures des éleveurs de porcs ou intervenants en production porcine de la région appuyant ce mémoire provincial.